

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 36

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, François PEDRONO 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jacques MARIE 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

### ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

### **DELIBERATION N°D169\_171222**

**PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE FORMATION  
DES SAUVETEURS-SECOURISTES AQUATIQUES  
PASSATION D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION  
DANS UNE ACTION DE FORMATION DU DISPOSITIF SESAME-ENS  
Autorisation**

Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcoteleurie.org

coeurcoteleurie.org

f in   

Dans le cadre de son programme de formation des sauveteurs-secouristes aquatiques, la Communauté de Communes a été sollicitée par l'École Régionale de Formation aux activités de la Natation (ERFAN) pour accueillir des stagiaires issus du dispositif SESAME-ENS.

Initié par le ministère chargé des Sports en 2015 et désormais intégré dans les mesures de relances gouvernementales, le dispositif SÉSAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur et de faciliter leur insertion. SÉSAME est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, ayant un projet professionnel dans les métiers de l'encadrement sportif ou de l'animation et répondant à l'un des critères suivants :

- résidant au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),
- ou rencontrant des difficultés sociales,
- ou en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant,
- ou ayant une pratique sportive de haut niveau.

Sur notre territoire, une à deux personnes en décrochage scolaire ou en l'absence de perspective professionnelle seraient concernées chaque année.

Les structures qui accueillent des stagiaires issus du SESAME ENS perçoivent une subvention de 800 € par stagiaire afin de prendre en charge les frais de mise à disposition du matériel et des moyens. Subvention versée en fin de formation et proratisée en cas d'abandon du stagiaire.

Afin que la Communauté de Communes puisse accueillir des stagiaires issus de ce dispositif, il est demandé au Conseil de bien vouloir, après avis favorable du bureau en date du 2 décembre 2022, autoriser son Président à signer la convention jointe avec l'ERFAN Normandie ainsi que tous les actes s'y rapportant

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** le Président à signer la convention jointe avec l'ERFAN Normandie,

**HABILITE** le Président à signer tous les actes se rapportant à cette décision.

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

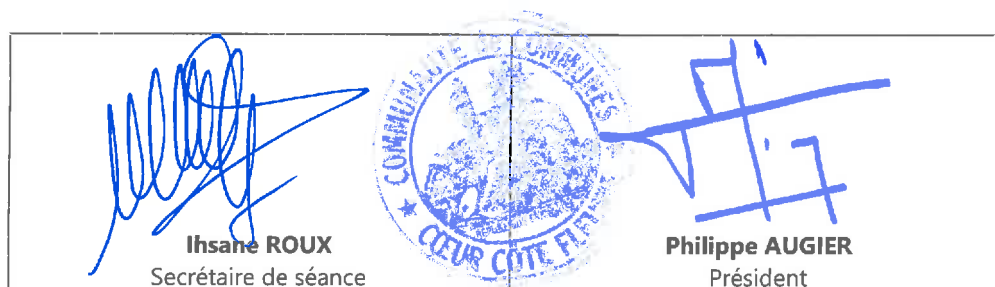
**f in**   

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcote fleurie.org

**coeurcote fleurie.org**



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville